

## Postulat

### Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains

La dernière décennie a été la plus chaude depuis le début des mesures météorologiques, et les prochaines décennies s'annoncent toujours plus chaudes.

En campagne, la végétation, les sols naturels et les espaces ouverts limitent l'accumulation de l'énergie solaire reçue au cours de la journée. En ville, au contraire, l'énergie solaire est emmagasinée dans les matériaux des bâtiments et les revêtements des routes et des parkings. De plus, la disposition des bâtiments et infrastructures limitent souvent la circulation de l'air.

En ville, l'énergie ainsi accumulée durant la journée est restituée dans l'atmosphère la nuit. L'écart de température avec la campagne environnante est alors important, créant le phénomène des « îlots de chaleur urbains ».

Cet excès de chaleur urbain peut avoir de graves conséquences sur la santé. Lors de la canicule de 2003, qui a provoqué la mort d'environ un millier de personnes en Suisse, les victimes vivaient presque exclusivement dans les grandes agglomérations du plateau (Genève, Lausanne, Bâle, etc.). L'impact de ce phénomène est encore accentué par la pollution atmosphérique. Une surmortalité importante a été observée parmi les personnes âgées, les personnes qui souffrent de maladies cardiovasculaires ou de maladies psychiques, celles et ceux qui vivent seul-e-s, qui ne quittent que rarement leur appartement ou dont l'appartement se situe à l'étage supérieur. D'une manière générale, il est également démontré que les populations pauvres sont plus vulnérables aux extrêmes climatiques.

Les excès de chaleur peuvent également favoriser l'apparition de nouveaux hôtes indésirables porteurs de maladies tropicales, tels que le moustique tigre (fièvre dengue, chikungunya, zika).

Il apparaît donc nécessaire d'anticiper et de prendre, dès à présent, des mesures pour s'adapter aux changements climatiques à venir et lutter contre les îlots de chaleur urbain, afin que notre ville reste vivable pour les générations à venir.

Ces mesures peuvent s'articuler autour des cinq thèmes principaux suivants :

- préserver et renforcer la végétation en ville,
- préserver et augmenter les surfaces perméables,
- multiplier les points d'eau et optimiser la gestion de l'eau en surface,
- adapter la forme urbaine et l'architecture,
- valoriser et réduire la chaleur liée à certaines activités.

Deux mesures ont déjà été proposées au Conseil communal sous forme de postulats<sup>1</sup>. Elles sont nécessaires, mais insuffisantes pour répondre aux enjeux en présence. Ainsi, ces mesures devraient être complétées par une stratégie et un plan d'action pour lutter contre les îlots de chaleur urbain, notamment par les suivantes :

- renforcer la protection des arbres et la stratégie d'arborisation de la commune, en tenant compte aussi de la taille de la canopée,
- créer de nouvelles forêts urbaines, par exemple selon la méthode Miyawaki,
- garantir des espaces de plantation en pleine terre pour les arbres,

- végétaliser les toits plats et les façades et murs aveugles,
- planifier les nouveaux quartiers autour d'espaces verts généreux et créer de nouveaux espaces verts dans les quartiers existants,
- relier les espaces verts par des chemins piétonniers ombragés,
- réduire la surface imperméabilisée de la commune, en fixant des objectifs pour la perméabilisation de l'espace public et des exigences pour les terrains privés (revêtements perméables),
- désimperméabiliser et arboriser les cours d'école,
- aménager des retenues d'eau à ciel ouvert et naturelles servant également de lieu de détente et profitant à la biodiversité,
- aménager des points d'eau et de rafraîchissement en ville (bassins, fontaines, brumisateurs),
- définir des couloirs de ventilation à respecter dans les plans d'aménagement,
- utiliser des matériaux et des couleurs aux propriétés favorables à la lutte contre les îlots de chaleur, tant pour les bâtiments que pour les routes,
- prévoir des mesures d'ombrages / protections thermiques suffisantes en été pour toute nouvelle construction et rénovation,
- définir les activités émettrices de rejets thermiques et déterminer les leviers d'actions permettant d'y remédier ou de les valoriser.

De même qu'en urbanisme, il faut « planifier le vide avant le plein ». Autrement dit, il s'agit désormais de « penser le vert et le bleu avant le gris ». Outre le Plan climat en cours d'élaboration, la commune dispose de plusieurs instruments pour décliner ces objectifs, principes et mesures, notamment le Plan directeur communal (PDCoM), le Plan d'affectation communal (PACoM), les plans d'affectation (PA), les permis de construire, ou encore les différents règlements communaux, etc. Elle peut également agir par le biais de soutiens financiers, ainsi que par la formation, l'information et la sensibilisation.

Sur la base des différents éléments exposés ci-dessus, le présent postulat invite la Municipalité à **étudier comment son service en charge de la « trame verte » pourrait lutter contre les îlots de chaleur urbains**. Cela pourrait se faire dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'action qui tiennent compte des pistes évoquées ci-dessus, en faisant notamment le lien avec les instruments de la planification territoriale.

Lausanne, le 11 septembre 2020



Daniel Dubas



Valéry Beaud



Vincent Rossi



Sara Gnoni

Sima Dakkus



Jean-Michel Bringolf

<sup>1</sup> Postulats de Anna Crole-Rees « Protégeons-nous du changement climatique » et de Florence Bettschart-Narbel « Plus de fraîcheur et de verdure pour les cours d'école ».